

223C1471  
FR0010221234-FS0706

21 septembre 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**EUTELSAT COMMUNICATIONS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 septembre 2023, la société Morgan Stanley (c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 septembre 2023, indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS.

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions EUTELSAT COMMUNICATIONS détenues dans le portefeuille de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action EUTELSAT COMMUNICATIONS au sens de l'article précité.